

Sainte-Thérèse, le 2 novembre 2017

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 1756-
1760, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier
V/réf. : 17-3258.PHI

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 25 octobre dernier,
concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1756, boulevard Albiny-Paquette

1. Rapport d'inspection du 20 juin 2014, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués
en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des
organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ,
chapitre A-2.1).

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement
durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne
détient aucun document concernant les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),
vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission
d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (5 pages)

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Montréal

1 Identification

Date de l'inspection : 2014-06-20 Heure d'arrivée : 13 h 10 Heure de départ : 13 h 15

Inspecteur : Harinjaka Andriamandranto Accompagné de :

N° intervention : 300892129 Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7620-15-11-00016-00 N° du rapport d'inspection : 401146897
N° demande : 200169492 Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : I-11 Programme halocarbures 2014 (Les voitures usagées Mont-Laurier inc.)

Lieu inspecté

Nom du lieu : Les voitures usagées de Mont-Laurier inc.

Nom usuel du lieu :

N° du lieu : X2129597

Type de lieu : commerce

Localisation du lieu inspecté :

Adresse du lieu : 1756, boul. Albiny-Paquette
Mont-Laurier (Québec) J9L 1N1

Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Les voitures usagées de Mont Laurier inc.		1756, boulevard Albiny-Paquette Mont-Laurier (Québec) J9L 1N1	Y2092855

Conditions météo

Ensoleillé

Personnes rencontrées SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
53-54	Directeur commercial	819 623-4206

Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.

Mode d'identification : verbale preuve de statut

But expliqué à/Identification faite auprès de : directeur commercial

Plainte SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 0

Nombre de photos annexées au rapport : 0

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Andriamandranto Harinjaka avec un appareil photo de type Nikon coolpix L22. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf.....

Grilles d'inspection annexées SO

Numéro	Titre
I-11	Concessionnaires automobiles et garagistes spécialisés en climatisation automobile

Autres pièces annexées au rapport SO

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Cette inspection est réalisée dans le cadre du programme I-11 : Halocarbures

3 Description de l'inspection

Durant mon inspection dans l'entreprise, le directeur commercial m'a affirmé qu'il ne répare pas le problème de climatisation des voitures mais plutôt envoyer ces dernières chez un autre garage **art. 23-24** Il m'a ensuite fait visiter son garage et je n'y ai pas constaté aucun appareil de réparation sur la climatisation.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

5 Conclusion

L'entreprise ne fait pas de travail sur les halocarbures.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer le dossier.

Rédigé par : Harinjaka Andriamandranto

Date de rédaction : 2014-06-23

Signature : 

Date de signature :

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Marie-Pier Marchand

Fonction : Superviseure

Signature : 

Date :

23 juin 2014

Commentaires :